

Permis de conduire : demande de fabrication à la suite d'une suspension du permis de conduire

Accéder au Service en ligne

Votre permis de conduire a été **suspendu** et vous souhaitez demander la fabrication d'un nouveau permis de conduire.

Le téléservice disponible en français uniquement, accessible via FranceConnect ou avec vos identifiants ANTS .

Si vous n'avez pas d'identifiants ANTS, il est proposé de créer un compte pour avoir un espace personnel sur le site de l'ANTS.

Étapes à suivre :

1/ Se connecter ou créer un compte ANTS

2/ Cliquer sur "Nouvelle demande"

3/ Choisir le motif de votre demande :

"Je demande la **fabrication d'un titre de permis de conduire**"

Puis précisez qu'il s'agit d'une **demande à la suite d'une suspension de permis** et le **motif de la suspension du permis**

4/ Compléter les rubriques suivantes, ajouter les justificatifs demandés, et collecter la photo signature

5/ Confirmer la démarche

6/ Suivre son avancement dans votre espace ANTS. Le délai moyen de traitement est de 2 semaines.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00